

Commission Locale de l'Eau

Etaient présents :

Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux :

Luc JOLIET, Jean-Patrick MASSON, Stéphane WOYNAROSKI, Jean-Pierre PERROT, Annie GAUSSENS, Bernard GEVREY, Christian ROLLIN, Yves DELCAMBRE, Denis MYOTTE,

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et association :

Bernard PAUTET, Fabrice FAIVRE, Gérard CLEMENCIN, Gisèle DACLIN, Jean-Philippe COUASNE, Laurent MONNOT, Etienne FLAMAND,

Collège des représentants de l'Etat et Etablissements Publics

Guillaume BROCQUET, Marie POIGNANT, Bertrand BARRE,

Etaient excusés ou représentés :

DREAL, José ALMEIDA, Jean-Louis DUMONT (représenté par Y. DELCAMBRE), Catherine LOUIS, Michel POILLOT, Pierre PORTMANN, Eric BERAUD, Jean-Luc SOLLER, Patrick ORSOLA, Frédéric FAVERJON, Charles DESSEREY,

Participaient à la réunion :

Laure BEJOT (directrice SBO)
Pascal VIART (animateur SAGE)
Lisa LARGERON (animatrice Contrat de bassin)
Angélique BELLOC (bureau d'étude CESAME)

M. MASSON accueille les participants et ouvre la séance et procède à l'appel. En préalable, il demande à ce que les documents de travail soient systématiquement communiqués avant la réunion.

1 – Etude « Bilan du Contrat »

Mme LARGERON présente les contours de l'étude et passe la parole à Mme BELLOC du bureau d'étude Cesame (voir diaporama ci-joint).

Objectifs du bilan :

- Phases 1 et 2 réalisée par le SBO : Etudier l'évolution du milieu et identifier les enjeux actualisés. Dresser le bilan technique et financier.
- Phase 3 : Evaluer la procédure et son fonctionnement
- Phase 4 : Evaluer le contrat territorial et les actions correspondantes
- Phase 5 : Proposer une nouvelle stratégie pour le prochain contrat quinquennal

Rappel de la méthodologie proposée par Cesame:

- Recherche et analyses des données

- Entretiens avec les acteurs, en rencontres collectives ou bilatérales et en entretiens téléphoniques.
- Évaluation des actions, de l'impact environnemental, du volet humain et des retombées socio-économiques
- Conclusion et recommandations en termes d'objectifs et d'actions.

Les points à aborder avec un questionnaire guide

- Organisation du contrat et de la concertation
- Moyens mis en œuvre
- Communication et concertation
- Perception du territoire et de ses problématiques
- Les attentes des acteurs en termes de stratégies et d'actions.

Le calendrier

- Collecte des données terminées en novembre 2018
- Le bilan des phases 1 et 2 est rédigé et en cours de relecture
- Enquête et appropriation du territoire par les acteurs
- Copil de validation fin mai 2019.

M. CLEMENCIN et Mme DACLIN demandent à ce que les associations soient associées aux entretiens collectifs destinés à l'évaluation de la procédure et à la définition des perspectives.

M. MYOTTE demande si une trame sera communiquée pour préparer les entretiens.

2 – Etat des lieux et Bilan technique

Mme LARGERON présente l'état des lieux et les premiers éléments du bilan technique (voir diaporama ci-joint).

Le contrat quinquennal est doté de 12,3M € pour la période 2012-2016 auxquels sont reconduits 7,3 M € en 2015 par un avenant de prolongation pour la période mi-2015 à 2018.

Il comporte des actions et études à réaliser par des maîtres d'ouvrages et des financements bonifiés par l'engagement de financeurs. Le contrat porte sur 5 thématiques :

- Déséquilibres quantitatifs en étiage,
- Gestion quantitative en hautes eaux
- Qualité des eaux
- Qualité et morphologie des milieux Communication et pilotage.

Phase 1 : Mme LARGERON fait un rappel de l'état des lieux 2012 au début de contrat. Cette première phase sera poursuivie dans le cadre de l'étude par une évaluation de l'impact des actions sur l'état des milieux.

- Etiages sévères récurrents sur l'amont, classement du bassin en Zone de répartition des eaux, impact des prélèvements en étiage justifiant l'établissement des volumes prélevables
- Gestion des crues en aval : impact des merlons sur la déconnexion du lit mineur au lit majeur et sur la mauvaise qualité morphodynamique de la rivière, impact du drainage en amont et de l'imperméabilisation des sols
- Mauvaise Qualité de l'eau avec présence de pesticides, HAP et métaux lourds : Le "Zéro phyto" sur Dijon a eu un effet substantiel et très positifs sur les taux de pesticides mesurés dans l'Ouche à Crimolois

- Une qualité des milieux nuancées en aval, des ouvrages infranchissables par les poissons en amont, des phénomènes de piétinement par le bétail sur les affluents, des espèces envahissantes (renouée du Japon et XXX...)
- Les indicateurs de qualité biologique et chimique révèlent une amélioration de 2012 à 2018, sensible mais encore insuffisante. L'état des masses d'eau présenté ici doit être amendé par la campagne d'analyses 2017 du Conseil général de Côte d'Or. Il sera moins bon pour certains affluents.

Bilan technique et financier des actions sur chacun des volets.

Le bilan est présenté sous forme d'avancement technique et de dépenses réelles comparées aux dépenses prévues initialement.

. Volet 1 (Etiage) : Bonne réalisation des actions visant les d'économie d'eau grâce à un contexte de financement favorable (à 80%) lié à la priorisation du territoire dans le SDAGE.

. Volet 2 (Crues) : Réalisation de toutes les actions prévues à 100% avec d'importants travaux sur des bassins d'orage.

. Volet 3 (Qualité des eaux) : Réalisations mitigées. Les montants les plus importants ont été dépensés pour les aires de lavage des matériels agricoles sur l'Ouche aval, La définition des aires d'alimentations de captage, la réhabilitation de l'assainissement collectif et la sensibilisation à l'agriculture biologique. D'après les dernières analyses du département, Le Chamban, le ruisseau de Commarin, l'Ouche aval et le ruisseau de Prâlon restent les quatre points noirs les plus significatifs du bassin de l'Ouche.

. Volet 4 (Qualité des milieux) : De grosses réalisations malgré un fort taux d'abandon : 3 arasements de barrages (moulin du Banet, seuil de l'usine à Velars, clapet de Longvic), restauration physique à Crimolois, entretien de la ripisylve.

. Volet 5 (Communication) : Panneaux pédagogiques et visites de bassin sont les principales actions.

M. WOYNAROSKI s'interroge sur le montant total initialement prévu au contrat de bassin et sur le rapport entre montant réellement dépensé et le coût prévisionnel. Les montants affichés lui semblent en effet très positifs comparativement à d'autres bassins versants. Mme LARGERON répond que le montant total dépensé est bien de 21,6 M€. Celui-ci est fortement lié aux travaux sur les réseaux d'adduction et sur les bassins d'orage. En revanche les montants initialement prévus se chevauchent, le contrat initial ayant été ajusté lors d'un avenant en 2015 dans lequel certains montants ont été repris, d'autres affinés, d'autres interrompus, d'autres encore ajoutés. Ils doivent donc être recalculés pour être comparés aux dépenses.

M. MASSON demande que les aspects budgétaires et financiers soient clarifiés.

M. WOYNAROSKI demande des précisions quant à la fréquence d'atteinte des QMNA5. Madame LARGERON répond qu'en ZRE, les volumes prélevables doivent être satisfaits au moins 4 années sur 5 et permettre le respect du DMB chaque année. Dans la pratique, le seuil d'alerte à Plombières conduisant à la prise d'arrêtés de restriction de prélèvements sont dépassés chaque année depuis 2014. Cela montre que les usages sont encore restreints plus d'une année sur 5 et donc non satisfaits. Quant au dépassement des DMB, la fréquence doit être calculée pour ces dernières années afin de répondre à la question posée.

M. WOYNAROSKI indique que les faibles débits doivent avoir un impact sur la qualité des eaux. Il demande également s'il est possible de communiquer les tableaux présentés ou les données afin de faire profiter de la masse d'information collectée, notamment sur les

différentes molécules. Le détail des résultats sera communiqué dès que les données seront complètes.

M. MASSON ajoute qu'il faudra prévoir un nouveau temps d'échange sur le Contrat de bassin à l'occasion de la prochaine CLE.

3 – Rapport d'activité SAGE

M. VIART présente le point d'activité « SAGE » au 30 novembre (voir diaporama ci-joint).

M. JOLIET revient sur la crue de 1965 et précise qu'en aval de Dijon, les chaumes d'après récolte n'étaient pas ramassés ou enfouis et ont donc aggravé les débordements en obstruant les ponts. M. VIART ajoute qu'en mai 2013, le Suzon était heureusement très bas, la situation aurait pu être plus grave dans Dijon et en aval.

Station d'Oucherotte : les données collectées pourront peut-être permettre de gagner 5 à 6 heures d'anticipation sur l'ampleur à Dijon, ainsi que pour la gestion des PMA.

M. MONOT s'interroge sur l'intérêt attendu en matière d'annonce des crues dans la mesure où le débit à Dijon est conditionné par de multiples pertes et apports d'eau après Oucherotte, en particulier entre Pont-de-Pany et Plombières.

M. MONOT ajoute que la Lyonnaise des eaux gère le niveau du lac Kir en période de crue en évitant les surverses du barrage. On reste aujourd'hui à une anticipation de 12-24 heures.

A l'occasion du retour sur la participation à la cellule de veille « sécheresse », M. VIART fait part d'une observation sur le niveau d'étiage de la Saône qui pose question, cette ressource étant l'un des piliers du développement de la métropole. Le bassin de la Saône n'est pas en zone de répartition des eaux (ZRE) mais cela durera-t-il si les seuils d'étiage (alerte renforcée ou crise) sont régulièrement atteints ?

M. JOLIET évoque une gestion raisonnée de la rétention en amont pour le soutien d'étiage.

M. PERROT demande des précisions sur le débit de la Saône.

L'information est communiquée sur la base d'un document de synthèse remis par la DDT et la DREAL pour la réunion de la cellule de veille.

M. WOYNAROSKI ajoute que cette année, l'étiage du Doubs, affluent majeur de la Saône, a été particulièrement sévère.

M. JOLIET s'interroge sur l'inondation du champ captant de Poncey-les-Athées alors qu'il est interdit de pomper dans la Saône.

M. MASSON précise que cette pratique est prévue dans l'arrêté préfectoral d'exploitation du champ captant.

M. WOYNAROSKI s'interroge sur le comportement futur de la pluviométrie.

M. CLEMENCIN évoque le plan d'adaptation au climat et l'inscription de la région BFC en zone rouge (ndr : enjeu niveau trophique des eaux – hausse des températures, baisse des débits d'étiage – rapport mai 2014).

M. MASSON confirme que les modélisations de pluviométrie réalisées dans le cadre du projet HYCARRE ne sont pas forcément inquiétantes, c'est l'irrégularité du phénomène qui inquiète. Il évoque par ailleurs l'aggravation des inondations par remonté par les réseaux de drainage ou pluviaux.

M. MYOTTE évoque la construction d'une zone commerciale à Châlon-sur-Saône sur une zone humide. L'eau drainée pour la suppression de la zone humide déplace le problème.

4 – Rapport d'activité Contrat de bassin

Mme LARGERON présente les actions conduites en 2018 dans le cadre du contrat de bassin. (voir diaporama ci-joint)

Volet 1

Instrumentation des prises d'eau du canal

Mise à jour des bases de données des prélèvements.

Volet 3

Programme agro bio sur la source de Jeute, et programmes à venir sur les sources du Suzon et Morcueil.

Pêches électriques sur 8 sites correspondant à des travaux. Monsieur COUASNE détaille le cadre des inventaires réalisés. En ce qui concerne les zones de remous des 2 ouvrages abaissés sur l'Ouche (Gissey et Velars), les résultats montrent que la rivière a peu de résilience pour se réajuster naturellement suite aux travaux (qui datent de 2015) et offrir des habitats favorables à la recolonisation immédiate du cortège d'espèces attendu. Aussi, Monsieur COUASNE précise qu'un accompagnement par diversification semble nécessaire sur ces secteurs. Les rapports seront bientôt rendus.

Volet 4

- Crimolois - **Restauration et mise en valeur de l'Ouche dans la traversée de l'agglomération dijonnaise**
- Varanges - Inventaire Faune Flore dans le cadre de la restauration d'un espace de liberté
- Zones humides - Plan de gestion des prairies de Lusigny et du marais des échalotes à La Bussière sur Ouche.
- Mise en défens de la Creuse pour la protection des écrevisses à pattes blanches (semi échec dû à l'exigence de l'exploitant sur l'entretien de la clôture électrique).
- Mise en défens de l'Arvo contre le piétinement du bétail dans un objectif de restauration physique.

M. BARRE demande quelles sont les espèces envahissantes présentes sur le site de Varanges.

La liste d'espèces envahissantes est la suivante :

- ✓ *Acer negundo*, l'Erable négundo
- ✓ *Ailanthus altissima*, l'Ailanthé
- ✓ *Buddleja davidii*, le Buddleia du père David,
- ✓ *Bunias orientalis*, le Bunias d'Orient
- ✓ *Erigeron annuus*, la Vergerette annuelle
- ✓ *Galega officinalis*, le Sainfoin d'Espagne (non considéré comme invasif en Bourgogne mais dans de nombreux autres territoires)
- ✓ *Lemna minuta*, la Lentille d'eau minuscule
- ✓ *Parthenocissus inserta*, la Vigne-vierge commune,
- ✓ *Reynoutria japonica*, la Renouée du Japon,
- ✓ *Robinia pseudoacacia*, le Robinier faux-acacia
- ✓ *Solidago canadensis*, le Solidage du Canada
- ✓ *Symphyotrichum sp.*, l'Aster invasif

5 – Comité technique

M. MASSON reprend l'historique des commissions thématiques et du comité technique du SAGE. Il propose que cet organe d'échange sur des sujets techniques particuliers soit réactivé avec un premier temps consacré à l'état des lieux du SAGE.

La proposition est validée par l'ensemble des participants.

Une première réunion sera organisée au cours du 1^{er} semestre 2019.

6 – Questions diverses

M. JOLIET aborde l'inondabilité de la commune de Varanges et la modification de la carte communale (*ndr : l'enquête publique se déroulera début 2019*). Il évoque l'étude du profil en long de l'Ouche autour du barrage de Varanges, une chute de 1,80 m et une remontée du miroir sur près de 3 km. Quel serait l'impact de l'abaissement du seuil sur l'inondabilité de la commune ? La question pourrait être posée à la CC de la Plaine Dijonnaise ayant la compétence Prévention des Inondations (PI) et une étude engagée. Il évoque également le projet de réhabilitation des ruisseaux des Grands Gots et du Bémoïn. Un échange de parcelles a permis de dégager une largeur de 10 m pour rouvrir le Bémoïn et y recréer une haie. Les exploitants sont d'accord pour réaliser les travaux et planter la haie.

Avis de la CLE – PLU d'Etaules. M. JOLIET revient sur la remarque faite concernant l'objectif démographique de la commune (+ 30% en 2025). Il cite le cas du SCoT avec un objectif moyen de 0,6%/an sur l'ensemble du territoire couvert.

M. MASSON propose que les calculs soient représentés et estime le nombre de logements correspondant à 35. Il souligne l'importance d'alerter la commune sur la problématique de la ressource en eau.

M. PERROT demande quelles sont les ressources du SIVU de Darois qui alimentent la commune.

M. MASSON répond que le SIVU exploite 1 puit (Varennnes Blanches à Val Suzon) et achète de l'eau à la métropole. La question de la ressource relève donc des négociations entre Etaules, le SIVU de Darois et la métropole.

A la demande de Denis MYOTTE concernant le défaut d'assainissement du viaduc de Pont d'Ouche, Mme LARGERON informe l'assemblée que l'APRR a programmé les travaux nécessaires dans son plan d'investissement signé en octobre 2018.

L'assemblée n'ayant plus de remarques ou d'interventions, M. MASSON remercie les présents et lève la séance à 16H50.



Le président de la CLE

Jean-Patrick MASSON